

PIERRE NAUTIN

UNE CITATION MÉCONNUE DES STROMATES D'ORIGÈNE
(*Jérôme, C. Ioh. Hieros., 25*)

Dans son ouvrage contre Jean de Jérusalem, Jérôme fait un long exposé de la doctrine d'Origène sur la résurrection et l'introduit par ces mots :

Dicit ergo Origenes in pluribus locis et maxime in libro de resurrectione quarto et in expositione primi psalmi et in Stromatibus duplicem errorem uersari in ecclesia...

Ainsi les éditions d'Érasme à Vallarsi¹. On a cru d'après ce texte que l'exposé qui suivait était emprunté au « quatrième livre » du *De resurrectione*, à cause de la précision de cette référence. Mais une mention spéciale de ce « quatrième livre » avait de quoi surprendre. Jérôme veut manifestement nommer les ouvrages où il sait qu'Origène a traité de la résurrection : pourquoi aurait-il exclu les trois premiers livres du *De resurrectione* qui débattaient le même sujet ? On pouvait donc soupçonner une erreur dans les éditions de Jérôme.

Effectivement, parmi les manuscrits que j'ai pu atteindre, les trois plus anciens ont une autre leçon : *in libris de resurrectione quatuor* (ou *IIIlor*) : Paris Bibl. nat. lat. 1862 (IX^e s., f. 10) et 1863 (IX^e-X^e s., f. 13^v), tous deux avec l'abréviation, et Tours Bibl. mun. 281 (IX^e s., f. 103^v) en toutes lettres. De même le Paris 1910 (XIII^e s., f. 45^{r2}). Les autres font assister à la naissance de la faute, qui s'est faite en deux temps. On eut d'abord, comme dans le Cambrai Bibl. mun. 445 (XII^e s., f. 156^{r2}) : *in libris de resurrectione quarto*, par confusion entre *IIIlor* et *IIIlo*. Cette leçon posait évidemment un problème. Pour accorder *quarto* à *libris*, il fallait corriger ou *quarto* en *quatuor* ou *libris* en *libro*. C'est la seconde solution qui fut adoptée. D'où plus tard, dans le Paris 15646 (XV^e s.) : *in libro de resurrectione quarto*. Érasme utilisait un manuscrit semblable à celui-ci et transmit la faute aux autres éditeurs.

Il résulte de cette enquête que le texte primitif ne parlait pas d'un « quatrième livre », mais des « quatre livres sur la résurrection », ce qui ne présente plus de difficulté. Jérôme, qui trouvait mentionné dans la liste d'Eusèbe² un *De resurrectione* en deux livres et, à la suite, « deux autres dialogues sur la résurrection » (*De resurrectione libros II et alios de resurrectione dialogos II*), n'a pas manqué de les signaler tous quatre parmi les ouvrages principaux d'Origène en cette matière ; il a seulement commis l'erreur de les considérer comme formant un seul ouvrage.

1. Éditions d'ÉRASME, Bâle 1526, t. II, p. 171 ; de MARIANI (Marianus Victorius), Rome 1576, t. II, p. 122 ; de MARTIANAY et de VALLARSI reproduite par MIGNE, P.L., 23, 375C.

2. Il s'agit concrètement de la liste des œuvres d'Origène

que JÉRÔME donne dans son épître XXXIII à Paula et qu'il emprunte, selon toutes les vraisemblances, à la *Vie de Pamphile* par EUSÈBE dans laquelle nous savons que figurait une liste semblable.

La question de la source utilisée par Jérôme se pose dès lors en termes nouveaux. *De resurrectione, commentaire du Ps. I, Stromates*, tels sont donc les ouvrages qu'il connaît d'Origène sur la résurrection. Mais cela ne signifie pas qu'il les ait tous trois en main quand il rédige son exposé.

Il est clair d'abord qu'il n'a pas le *De resurrectione*, qu'il ne l'a même jamais lu, car il aurait vu que cet ouvrage comportait seulement deux livres. Il en parle simplement d'après la liste d'Eusèbe qui ajoutait aux deux livres du *De resurrectione* les deux dialogues sur le même sujet.

Il a vu en revanche le *Commentaire du Psaume I*, ou du moins son passage sur la résurrection, car la liste d'Eusèbe ne pouvait pas lui apprendre que le thème de la résurrection était abordé dans l'explication de ce psaume³. Mais nous connaissons ce passage du *Commentaire du Psaume I* et nous pouvons constater que ce n'est pas lui qui est à la base de l'exposé de Jérôme.

La source de celui-ci est donc en réalité le troisième ouvrage mentionné : les *Stromates*, et c'est pourquoi ils sont nommés les derniers, juste avant la citation.

Rien n'était plus naturel de la part de Jérôme que de recourir à cet ouvrage. Les nombreuses citations qu'il fait des *Stromates* tout au long de sa carrière, depuis le commentaire de l'épître aux Galates dans les années 387-389 jusqu'à celui de Daniel, en 415, prouvent qu'il en a eu très tôt un exemplaire en sa possession et qu'il en connaissait bien le contenu. Il y avait remarqué ces pages sur la résurrection. Quand il s'est agi pour lui d'exposer la doctrine d'Origène sur le sujet, il n'a pas cru pouvoir mieux faire que de les utiliser.

PARIS. ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

3. Peut-être le sait-il simplement par le *Panarion* d'ÉPIPHANE qui citait le passage : *Pan.* 64, 12-16 (II, p. 421, 1 à 427, 4 Holl).